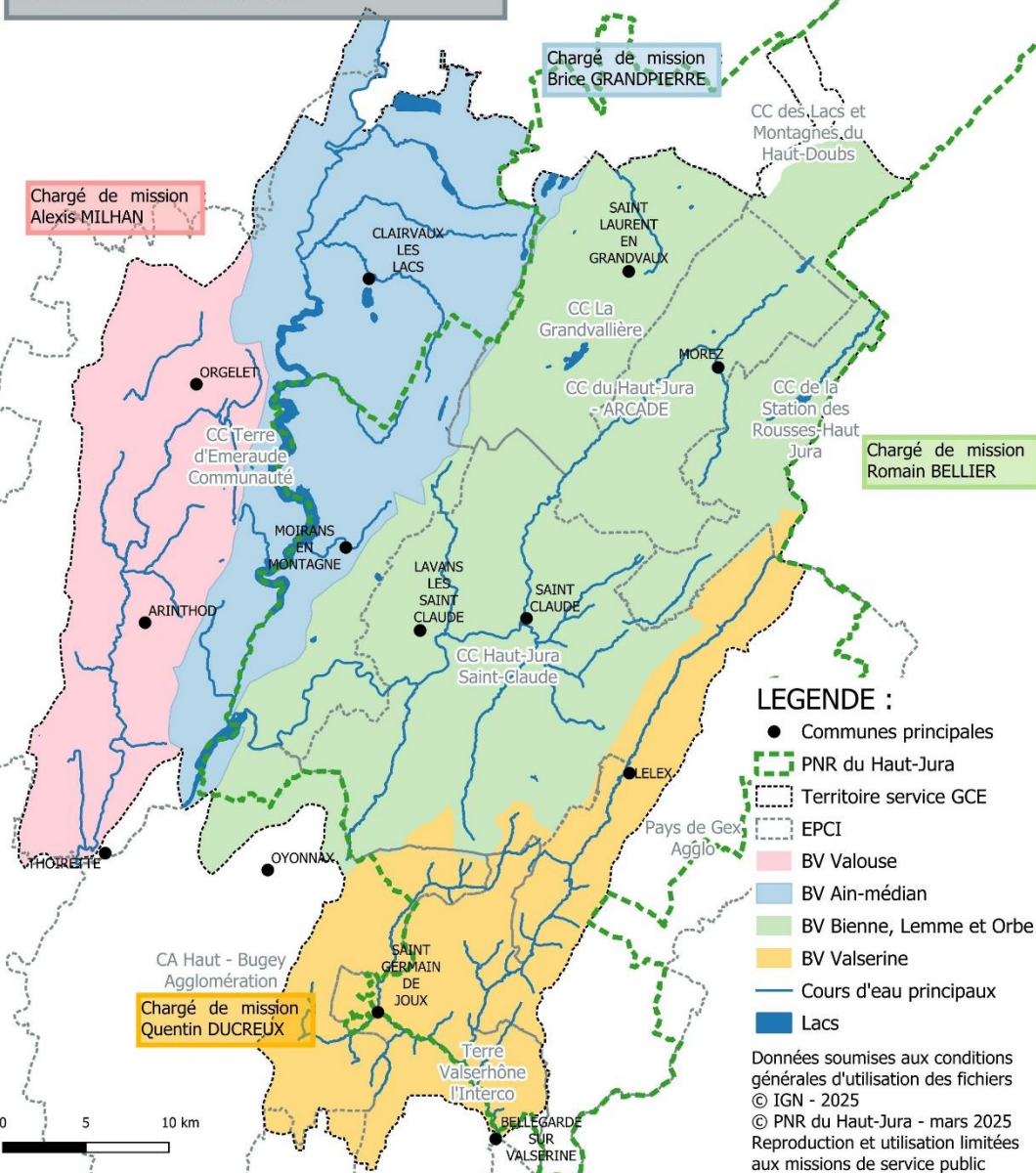


Gestion des Milieux Aquatiques des bassins versants de la Haute Vallée de l'Ain et de l'Orbe et de la Valserine

Organisation du service

Chef du service : Julien MORONVAL
Assistante et gestionnaire finances et marchés : Aline DALLOZ
Chargé de mission qualité : Bertrand DEVILLERS
Technicienne rivières : Sabrina LE ROY



Gestion de la ripisylve et des embâcles

L'eau est une ressource naturelle vitale tant pour les milieux et les espèces qui y vivent, que pour les activités humaines, l'attractivité et le développement des territoires. Ce bien commun façonne les paysages. Les milieux aquatiques et humides nécessitent une gestion équilibrée et durable.

L'entretien des cours d'eau doit être réalisé par les propriétaires riverains. Sa réalisation doit cependant respecter quelques règles afin de ne pas porter préjudice aux milieux et aux espèces qui y vivent.

Le Parc naturel régional du Haut-Jura, dans le cadre de l'exercice de la compétence GEMAPI, vient en appui aux collectivités et aux riverains dans la gestion des cours d'eau de la Haute Vallée de l'Ain et de l'Orbe et de la Valserine. Ce document, transmis aux collectivités du territoire apporte des informations sur la bonne gestion de la ripisylve et des embâcles.

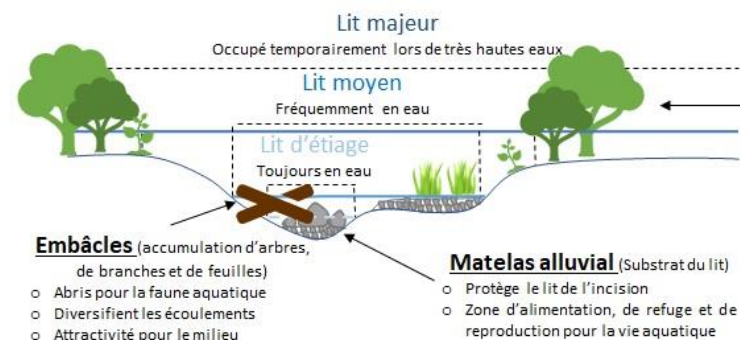


Définition d'un cours d'eau

Constitue un cours d'eau un écoulement d'eaux courantes dans un lit naturel à l'origine, alimenté par une source et présentant un débit suffisant la majeure partie de l'année. L'écoulement peut ne pas être permanent compte tenu des conditions hydrologiques et géologiques locales.

Article L.215-7-1 du Code de l'Environnement

Composantes d'un cours d'eau



Ripisylve (Végétation des berges)

- Protège les berges
- Limite le réchauffement de l'eau
- Auto-épure le milieu en filtrant minéraux et flux polluants
- Assure une diversité d'habitats et un corridor de vie pour la faune aquatique et terrestre
- Effet brise-vent

Les embâcles créés par la chute des arbres, des branches et des feuilles constituent des abris pour la faune aquatique et diversifient les écoulements.

Ils doivent être maintenus. Cependant, leur accumulation peut parfois être responsable de perturbations : inondations, dégradations des berges et d'ouvrages, ... ce qui justifie dans ce cas une intervention.

Qu'est-ce que l'entretien des cours d'eau ?

Le propriétaire riverain est tenu à un entretien régulier du cours d'eau. L'entretien régulier a pour objet de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique ou, le cas échéant, à son bon potentiel écologique, notamment par enlèvement des embâcles, débris et atterrissements, flottants ou non, par élagage ou recépage de la végétation des rives. Un décret en Conseil d'Etat détermine les conditions d'application du présent article.

Article L.215-14 du Code de l'Environnement

À qui incombe l'entretien des cours d'eau ?

L'entretien des cours d'eau revient aux propriétaires et exploitants riverains.

La collectivité (communes, EPCI, syndicat GEMAPI ...) peut intervenir dans le cadre de l'intérêt général.

Les associations de pêche peuvent prendre en charge l'entretien avec l'accord du propriétaire en contrepartie de l'exercice gratuit du droit de pêche.

Modalités d'interventions

L'entretien régulier d'un cours d'eau par le riverain, n'est pas soumis à une procédure préalable, à condition de respecter les modalités et périodes d'intervention permettant de préserver la qualité du cours d'eau et de maintenir un bon écoulement.

La ripisylve peut abriter des espèces protégées ou être située dans des zones sensibles. Dans ce cas, des réglementations spécifiques peuvent s'appliquer.

Afin d'être certains que les interventions prévues correspondent bien à de l'entretien régulier, vous pouvez renseigner la fiche d'intention de travaux de la DDT du Jura et la transmettre à cette dernière ou bien prendre contact avec la technicienne rivières du Parc du Haut-Jura.

Périodes d'intervention

Coupe sélective de la végétation des berges	J	F	15-mars	A	M	J	J	31-août	S	O	N	D
Enlèvement d'embâcles	J	F	M	A	M	J	1er juillet	A	S	31-oct	N	D

Méthodes d'intervention

Les interventions doivent être raisonnées et sélectives tout en conservant la diversité des âges et des essences et en ayant conscience des nombreux rôles joués par les composantes du cours d'eau.

Elles doivent être réalisées depuis la berge et sans impacter le lit du cours d'eau.

Les méthodes manuelles (tronçonnage) sont à favoriser au maximum car elles permettent de mieux s'adapter à la dynamique de la végétation et sont moins traumatisantes pour le milieu.

Elagage



- Il consiste à couper au plus près du tronc certaines branches. Il est important de conserver les branches basses côté rivière qui jouent un rôle sur la dissipation de l'énergie de l'eau lors des crues.

Recépage



- Il consiste à abattre seulement quelques tiges présentes sur une même cépée dans le but de partiellement rajeunir les arbres en place.

Abattage sélectif



- Il concerne les arbres présentant un risque de chute pouvant impacter des activités, un ouvrage, ou non adaptés aux bords de cours d'eau (peupliers, résineux,...). Les souches doivent être laissées en place pour assurer le maintien de la berge.

Enlèvement d'embâcles



- Cette intervention consiste à enlever les arbres et branches tombés dans la rivière et pouvant entraîner des dégradations sur les berges et les ouvrages. Les embâcles ne doivent pas être systématiquement enlevés. Dans certains cas, ils peuvent notamment être déplacés pour recréer un habitat naturel sans créer une nouvelle perturbation.

Et si vous replantiez ?

Dans le cadre de projets de préservation ou de restauration de cours d'eau, le Parc peut vous accompagner pour la réalisation de plantations visant à reconstituer une ripisylve fonctionnelle.

Pour toutes questions sur la préservation et la restauration des cours d'eau, n'hésitez pas à vous rapprocher du Parc naturel régional du Haut-Jura.

Contact : **Sabrina LE ROY**, technicienne rivières

☎ 06 23 64 46 38 @ s.leroy@parc-haut-jura.fr



Une montagne à partager